

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2015

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015.

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Informations sur les marchés publics et avenants conclus entre le 28 avril et le 5 juin 2015**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus entre le 28 avril 2015 et le 5 juin 2015.

Le conseil prend acte

- **Présentation du projet presqu’île**

Le conseil prend acte

- **Pointe Presqu’île - Aménagement des espaces publics - Approbation du bilan de la concertation**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du bilan de la concertation qui s’est déroulé de mars 2013 à mai 2015 dans le cadre de l’élaboration du projet d’aménagement des espaces publics de la Pointe Presqu’île ;

PRECISE que les remarques faites ont permis une évolution du projet sur la prise en compte du stationnement et de la desserte du site ;

DECIDE que les travaux d’aménagement des espaces publics de la Pointe Presqu’île peuvent être entrepris dans le respect de la concertation réalisée.

Adopté à l’unanimité.

- **Secteur de la Pointe Presqu’île - Avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre le Ministère de la Justice et la Ville de CAEN pour le futur Palais de Justice**

Le Conseil Municipal :

INDIQUE que le montant de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Ville de Caen et le Ministère de la Justice est revu pour tenir compte des actualisations des dépenses d’aménagement et ressort à 1,068 M € HT ;

DIT que la Ville ayant déjà perçu 496 800 € depuis 2013, le reste à charge pour le Ministère s’élève à 571 354 € HT ;

STIPULE que la convention initiale prévoyait les paiements en fonction de l’avancement des travaux, compte tenu du nouveau calendrier, l’échéancier du reste à devoir par le Ministère de la Justice à la ville de Caen ressort à :

- 35% en 2015, soit 199 974 € HT
- 50% en 2016, soit 285 677 € HT
- 15% en 2017, soit 85 703 € HT

PRECISE que les justificatifs de dépense seront à fournir au Ministère de la Justice. L’ensemble des justificatifs devront avoir été fournis pour le paiement de la dernière somme de l’échéancier ci-dessus ;

INDIQUE que la participation totale du Ministère de la Justice ne pourra être supérieure au montant de 1,068 M€ HT. En cas de dépenses moindres, la Ville serait amenée à procéder à un titre de reversement du trop-perçu ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de l’avenant N°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre le Ministère de la Justice et la Ville de CAEN pour le futur Palais de Justice sur la pointe presqu’île à CAEN. .

Adopté à l’unanimité.

- **S.P.L.A. Caen Presqu'île - Prorogation du groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville et Hérouville Saint-Clair, la Communauté d'agglomération de Caen la Mer, la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés - Avenant numéro 3**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le principe d'un mandat numéro 3 permettant la réalisation d'études complémentaires dans le cadre d'une enveloppe de 205 000 € HT et fixant la rémunération du mandataire à 85 000 € HT qui sera signé par la Ville, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;

APPROUVE l'avenant n° 3 au groupement de commandes ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant numéro 3 à la convention de groupement de commandes relatif à la prorogation de la durée du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de CAEN ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à la Préfecture du Calvados, fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de CAEN. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après sa réception en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et d'insertion dans la presse, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adopté à l'unanimité.

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote

- **Secteur centre-ville - Prise en considération du périmètre d'étude d'une opération d'aménagement et création d'un périmètre de droit de préemption urbain renforcé sur l'îlot Bellivet**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de prendre en considération le périmètre d'étude ;

DECIDE le renforcement du droit de préemption urbain conformément à l'article L 211-4 du code de l'urbanisme dans le périmètre constitué par l'îlot Bellivet ;

PRECISE que les deux périmètres cités précédemment seront reportés sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme ;

PRECISE que ces deux décisions feront l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France.

Adopté à l'unanimité.

- **Secteur du Mont Coco - Prise en considération du périmètre d'étude d'une opération d'aménagement**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de prendre en considération le périmètre d'étude d'une opération d'aménagement sur le secteur du Mont Coco ;

PRECISE que cette décision fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France ;

PRECISE que le périmètre pris en considération sera reporté sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

- **Conventions entre la Ville de Caen et la Communauté d'agglomération Caen la mer portant sur le service commun instructeur des autorisations relatives à l'utilisation des sols**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention technique et de la convention de fonctionnement du service commun instructeur des autorisations relatives à l'utilisation des sols, de Caen la mer ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme GOBERT s'étant abstenu(s)

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE des subventions aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité pour un montant total de 6 172,83 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Le PAVILLON - Subvention annuelle de fonctionnement - Année 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement, à l'association "Le Pavillon", d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 108 000 € pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2014 par la Ville de Caen ou pour son compte par l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du bilan des acquisitions, cessions, échanges, baux réalisés par la ville de Caen au cours de l'année 2014 et des acquisitions effectuées, pour son compte, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Rue Eustache Restout - Acquisition de la parcelle NA n°102 à usage de voirie**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la copropriété Villa les Mimosas - 36 rue Eustache Restout la parcelle cadastrée section NA n°102, d'une superficie de 323 m², formant parties des voies des rues Eustache Restout et des Mimosas et des trottoirs qui les bordent, au droit de la copropriété du n°36 rue Eustache Restout, en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communale ;

DIT que cette acquisition s'opèrera moyennant l'euro symbolique, la Ville de Caen prenant à sa charge les frais d'actes notarié ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier de la Grâce de Dieu - Déclassement d'une emprise du domaine public dans le cadre du renouvellement de l'îlot Robillard-Foucher**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder, après en avoir constaté la désaffectation, au déclassement du domaine public d'une emprise totale de 2 898 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, correspondant à l'ancienne rue Capitaine Foucher (partie de NB 88), à l'ancienne emprise d'un immeuble démoli de la Caennaise (Partie de NB 70) et aux abords de l'immeuble démoli de la Caennaise (Partie de NB 74), pour les intégrer en partie à une parcelle destinée à être cédée à l'opérateur Partélios Résidence, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Robillard-Foucher à la Grâce de Dieu.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Désaffectation et déclassement d'un bien immobilier du patrimoine municipal**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation du logement sis à Caen, 11 allée du Bosphore ;

DECIDE de procéder au déclassement de la maison située 11 allée du Bosphore édifée sur un terrain de 280 m² (sous réserve du résultat du document d'arpentage) issue de la parcelle HX n° 19 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de quatre lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle HW n°122 rue René Cassin à Caen - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, quatre lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 1 mètre sur la parcelle cadastrée HW n°122, Rue René Cassin à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une installation de protection cathodique sur le domaine communal. Parcelle IO n°86 rue de Touraine à Caen. Convention Ville/GRDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Gaz Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, un rail et des câbles sous fourreau d'une longueur d'environ 191 mètres sur la parcelle cadastrée section IO n°86, rue de Touraine à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de cinq lignes électriques souterraines et de deux coffrets sur le domaine communal. Parcelles OE n°43 et 44, avenue Albert Sorel à Caen. Conventions tripartite Ville/Caen la Mer/ERDF et Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, cinq lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 27 mètres sur les parcelles cadastrées OE n° 43 et 44, avenue Albert Sorel ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelle KB 179, 5 rue de la Guérinière à Caen -Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 7 mètres et un coffret sur la parcelle cadastrée section KB n°179, située 5 rue de la Guérinière à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de trois lignes électriques et de trois coffrets sur le domaine communal - Parcelles HE n°232, rue Jules Verne - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, trois lignes électriques souterraines

d'une longueur totale d'environ 175 mètres et trois coffrets sur la parcelle cadastrée HE n°232, rue Jules Verne à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une canalisation gaz sur le domaine communal. Parcelle HK n°18, 174 rue de la Délivrande - Convention Ville/GRDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE GRDF à implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 93 mètres sur la parcelle cadastrée HK n°18, 174 rue de la Délivrande (parking) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Compte de gestion de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

- **Compte administratif de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal :

DONNE acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2014,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

M. BRUNEAU ayant quitté la salle

- **Budget 2015 - Affectation des résultats 2014**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2014, conformément aux règles comptables, comme indiqués ci-après :

Budget Principal

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit : 18 575 365.64 €,
- Le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 7 033 853.50 €

Budget annexe du Théâtre

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit 1 324 501.76 €
- Le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 1 200 000.00 €

Budget annexe des locaux pour entreprises

- Intégralement inscrit en report à nouveau (002) soit 240 650.29 €

Budget annexe des opérations d'urbanisme

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit 21 361.84 €

Budget annexe de l'eau potable

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit 1 165 278.42 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Budget supplémentaire 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget supplémentaire de l'exercice 2015

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Autorisations de programme/crédits de paiement - Exercice 2015 : adaptation**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier diverses Autorisations de programme ;

DECIDE de modifier diverses affectations par Autorisations de Programme :

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes par Autorisations de Programme.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits ;

AJUSTE en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) : 17 900,00 €

- Recettes (chapitre 021) : 17 900,00 €

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen - Réseau : Contribution pour investissement - Tarif à compter du 1er juillet 2015**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le tarif de la contribution aux investissements réalisés par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen – Réseau, afin qu'il soit intégré à la facturation du délégataire, comme suit : 0,06 €/m³, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Ligue de l'enseignement de Basse Normandie, acquisition d'un immeuble destiné à la construction d'un Institut Médico-Educatif (IME) et d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) à Caen. Sollicitation de garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour un montant total de 1 700 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 700 000 euros souscrit par la Ligue de l'Enseignement Basse Normandie, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué d'une ligne du prêt est destiné à financer une acquisition en VEFA (IME et SESSAD A. Bodereau) située 32 bis rue Fred Scamaroni. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Adopté à l'unanimité.

- **Partelios Résidence, rénovation de 46 logements situés 24 place de Wurzburg à Caen. Sollicitation de garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un montant total de 350 000 euros auprès du Crédit Agricole**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la Ville à hauteur de 50 % à Partélios Résidence pour le remboursement d'un emprunt de 350.000 € à souscrire auprès du Crédit Agricole et destiné à financer rénovation de 46 logements situés 24 place de Würzburg à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt. M. le Maire ou son représentant est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et Partelios Résidence ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Société Plaine Normande. Acquisition en VEFA de l'usufruit temporaire de 10 logements locatifs sociaux Villa Monceau. Sollicitation de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour un montant global de 362 732 euros**

Le Conseil Municipal :

Accorde la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 362 732 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°34586 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de réservation à hauteur de 10% des logements considérés.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR ne prenant pas part au vote

- **Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Participation de la Ville - Année 2015**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer la participation de la Ville au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 19 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

- **JEM 2014 - Protocole transactionnel Stade d'Ornano**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de protocole transactionnel du Stade d'Ornano précisant les indemnités dues à la Ville de Caen suite au préjudice subi du fait de la réalisation d'études nécessaires aux travaux de remise en état des sites des terrains d'entraînement et terrain d'honneur du Complexe d'Ornano ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen Expo-Congrès - Relations actionnariales - Pacte d'actionnaires**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du pacte d'actionnaires ;

AUTORISE le Maire à signer le pacte d'actionnaires.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE ayant voté contre

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **SEM Caen Expo Congrès - Modification des statuts et désignation des représentants de la Ville**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner 5 administrateurs et 4 censeurs au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Caen Expo Congrès ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

En conséquence, M. BERKOVICZ Grégory, Mme DEBELLE Véronique, Mme VILLECHALANE Corinne, Mme CHEHAB Samia, Mme PRADAL-CHAZARENC Catherine sont désignés en qualité d'administrateurs, et Mme FROIDURE-LE PETIT Astrid, Mme VINCENT Martine, M. NIEWIADOMSKI Rudy, M. VÈVE Eric en qualité de censeurs pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte locale Caen Expo Congrès ;

AUTORISE l'un des représentants de la Ville à occuper la présidence du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte locale Caen Expo Congrès.

Adopté à l'unanimité.

- **Braderie du centre-ville les 3 et 4 juillet 2015 - Convention Ville de Caen / Les Vitrines de Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renoncer à percevoir la redevance d'occupation du domaine public les 3 et 4 juillet 2015 pendant la durée de la braderie (évaluée à 54 000 €) ;

DECIDE de prendre en charge les aides techniques et les frais de personnel correspondants (évalués à 6 900 €) ;

Soit un coût total de 60 900 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition temporaire du domaine public pour l'organisation de la braderie les 3 et 4 juillet 2015 entre la Ville de Caen et la Fédération des Artisans et Commerçants Caennais "Les Vitrines de Caen".

Adopté à l'unanimité.

- **Fête des commerçants - Association Cœur de Caen Commerces - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- Association Cœur de Caen Commerces pour la "Fête des commerçants" **4 500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée - Association des Commerçants du Centre Commercial Molière**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- L'Association des Commerçants du Centre Commercial Molière **2 300 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Adhésion de la Ville de Caen à l'association Centre-Ville en Mouvement**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'adhérer à l'association Centre-Ville en Mouvement.

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) - 2ème édition de l'opération Une Autre Boutique - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

ARDES, "Une Autre Boutique" **2 000 €**

ainsi qu'une aide logistique et à la communication ;

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) - 5ème édition de l'opération Un Autre Marché - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

ARDES, "Un Autre Marché" **4 000 €**

ainsi qu'une aide logistique et à la communication ;

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Association ACT'terre Solidaire - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association "ACT'terre solidaire" une subvention affectée de **250 €**.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée - Association de coordination des infirmiers anesthésistes et de réanimation de Caen et de sa Région (CIARCR)**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante à :

L'Association Coordination des Infirmiers Anesthésistes et de Réanimation de Caen et de sa Région (C.I.A.R.C.R.) ;

- 26ème journée Bas-Normande de perfectionnement des infirmiers anesthésistes **600 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - A Caen Les Régates - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante à :

L'Association A Caen les Régates..... **300 €**.

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en oeuvre de la nouvelle politique de stationnement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de modification du périmètre payant en intégrant à la zone rouge, les rues de Geôle, de Gémare, Calibourg et du Baillage et à la zone jaune, la rue des fossés du château et le parking porte des champs et en supprimant dudit périmètre les rues d'Auge (entre rue des Muets / rue Baumier), de Bayeux (entre rue Bourg l'Abbé / rue de Bretagne), de Falaise (entre rue Barbeux / venelle Sainte Anne), de la Pigacière, Léon Lecornu et de la Délivrande.

APPROUVE le projet de modification des secteurs résidentiels en découlant et l'extension du secteur résidentiel 5 "Albert Sorel" ;

DEFINIT les nouvelles zones de stationnement payant et les nouveaux secteurs de stationnement résidentiels tels qu'exposés dans le présent rapport ;

APPROUVE les conditions horaires suivantes appliquées à la réglementation du stationnement payant :

– **stationnement sur voirie zone jaune (hors parcs en enclos):**

- cas général :

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14 à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.

Durée de stationnement limitée à 300 minutes.

- cas particulier du parking situé au carrefour de la rue d'Auge et de la rue de la gare :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.

Durée du stationnement limitée à 7 jours.

- cas particulier du parking situé place Guillouard face à la bibliothèque :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h ainsi que période de gratuité pour stationnement de moins de 1h une fois par jour et par véhicule.

Durée du stationnement limitée à 300 minutes.

- **stationnement sur voirie zone rouge (hors parcs en enclos) :**
Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14 à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.
Durée de stationnement limitée à 120 minutes.
- **Stationnement dans parcs en enclos Courtonne, République, Vendeuvre 1 et 2 :**
Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés et sauf les samedis de 11h à 15h.

APPROUVE le projet de création de l'abonnement "tout public" et les conditions particulières de mise en œuvre (expérimentation, nombre limité d'abonnements délivrés chaque mois, durée de validité)

DEFINIT la zone de stationnement possible pour les bénéficiaires de l'abonnement "tout public" composée de l'avenue Albert Sorel, des rues de l'Abbatiale et de Carel et de la place aux Granges.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Délégation de Service Public - Contrat de concession de construction et d'exploitation des parcs de stationnement du 30 juillet 1993 - Avenant n°12**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n°12 au contrat de de concession de construction et d'exploitation de parcs de stationnement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Zénith de Caen - Choix du délégataire - Convention de délégation de service public**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de confier l'exploitation du Zénith de Caen par délégation de service public pour une durée de sept ans commençant à courir le 1^{er} août 2015 à la SAEM du Zénith de Caen ;

APPROUVE la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Caen ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Caen établie entre la Ville de Caen et la SAEM Zénith Caen Normandie et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenant à la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2013-2015 - Le Cargö**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant de prolongation d'une année entre les partenaires et le Cargö ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenant à la convention particulière entre la Ville de Caen et le Centre Chorégraphique National pour l'organisation du Festival Danse d'Ailleurs portant dispositions financières et techniques pour l'année 2014-2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant à la convention particulière entre la Ville de Caen et le Centre Chorégraphique National pour l'organisation du Festival Danse d'Ailleurs portant dispositions financières et techniques pour l'année 2014-2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Panta Théâtre - Avenant de prolongation à la convention pluripartite d'objectifs 2013-2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant de prolongation d'une année entre les partenaires et le Panta Théâtre ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions de fonctionnement et affectées - Année 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions de fonctionnement et affectées pour un montant total de 60 500 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Peindre en Normandie - Abrogation de la subvention votée au titre de l'année 2012**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'abrogation de la subvention 2012 votée en Conseil Municipal du 25 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s)

- **Direction de sports - Clubs sportifs professionnels et de haut niveau : Convention de partenariat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations concernées.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Convention des clubs sportifs amateurs 2015-2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'accompagnement des associations amateur ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations concernées.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées, de fonctionnement et d'équipement - Juin 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de diverses subventions aux associations pour un montant total de 51 500 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées juin 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de diverses subventions affectées aux associations pour un montant total de 5 000 € :

Adopté à l'unanimité.

- **Pôle enfance école Authie-Nord : création d'équipements éducatifs, sportifs et de restauration - Adoption du programme - Jury de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le programme pour la réalisation d'un pôle "Enfance" au quartier du Chemin Vert, implanté sur le site actuel du groupe scolaire Authie Nord ;

SOLLICITE auprès de tous partenaires, toutes subventions au taux le plus élevé susceptibles d'être attribuées pour cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces subventions ;

DECIDE de lancer la procédure de concours pour la désignation du Maître d'Œuvre pour la réalisation de ce projet ;

DECIDE de sélectionner 4 candidats habilités à présenter une esquisse. L'indemnité pour les candidats non retenus à l'issue de la première phase du concours est fixée à 32 000 € hors taxes, la rémunération du Maître d'Œuvre attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation au dit concours ;

DECIDE de constituer un jury dans les conditions fixées à l'article 24 du code des marchés publics, composé comme suit :

- du Maire ou son représentant, président du jury,
- de cinq membres titulaires du Conseil Municipal élus,
- de cinq membres suppléants du Conseil Municipal élus,
- de personnalités compétentes,
- de représentants des maîtres d'œuvre, désignés par le Président du jury, à raison d'un tiers au moins de membres du jury ;

PROCEDE à l'élection de 5 conseillers municipaux titulaires et de 5 conseillers municipaux suppléants pour former le dit jury chargé de désigner le Maître d'Œuvre de ce projet.

En conséquence, sont proclamés élus en qualité de membres titulaires : M. Dominique DUVAL, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Aristide OLIVIER, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Josette TRAVERT.

Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants : M. Nicolas JOYAU, Mme Brigitte BARILLON, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET, M. Philippe LAILLER, M. Xavier LE COUTOUR.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Organisation du réseau des écoles : fusion maternelle - élémentaire - Albert Camus, Louis Lechatellier, Vieira da Silva, Eustache Restout, Paul Gernez, Henri Brunet**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de fusionner les 12 écoles maternelles et élémentaires Albert Camus, Louis Lechatellier, Vieira Da Silva, Eustache Restout, Paul Gernez, Henri Brunet en respectivement 6 écoles primaires ;

DIT que ces fusions n'ont pas d'incidence sur les lieux d'implantation des écoles concernées et les locaux scolaires ne sont pas modifiés. Les noms des écoles sont conservés : Ecole Primaire Albert Camus, Ecole Primaire Louis Lechatellier, Ecole Primaire Eustache Restout, Ecole Primaire Vieira Da Silva, Ecole Primaire Paul Gernez, Ecole Primaire Henri Brunet ;

PREND ACTE que cette réorganisation du réseau des écoles n'entraînera pas de diminution de postes d'enseignants, et qu'elle apportera des temps de décharge supplémentaires pour les directeurs d'écoles ;

INDIQUE que les périmètres des écoles Vieira Da Silva, Eustache Restout, Louis Lechatellier seront revus avant les inscriptions pour l'année scolaire 2016/2017.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **PEG - Projet Educatif Global - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder diverses subventions affectées pour un montant total de 18 537 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Action Socioéducative - MJC Guérinière - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention affectée de 900 euros à la MJC Guérinière pour le séjour à Montpellier.

Adopté à l'unanimité.

- **Cartables en vacances - 2015 et révision évacion - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution de diverses subventions affectées pour un montant total de 22 000 € ;

DECIDE que les subventions seront versées en 2 temps, soit :

- 50 % du montant de la subvention en juillet 2015,
- le solde à réception des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers de l'action.

Adopté à l'unanimité.

- **Dispositif bourse au permis de conduire**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 9 000 € au CCAS dans le cadre du Projet Jeunesse au bénéfice du dispositif bourse au permis de conduire portant ainsi le montant total du dispositif à 15 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Maison de Quartier de Venoux - Nouvelle gestion de l'équipement**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des nouvelles modalités de gestion de la Maison de quartier de Venoux nécessitant des travaux estimés à hauteur de 90.000 € et la fermeture exceptionnelle de l'équipement au mois d'août prochain ;

APPROUVE le maintien du nom "Maison de quartier Venoux".

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Forum des associations : Place aux assos ! - charte de la manifestation**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la charte d'organisation du forum des associations : Place aux assos !

Adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement de la convention avec l'association Animation Emploi Calvados (AE14) - Aide, soutien et accompagnement à la vie associative**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement de la subvention suivante au titre de l'année 2015, au regard de la convention proposée :

Animation Emploi Calvados pour l'accompagnement et l'assistance de la vie associative caennaise**15.000 €**

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association AE14.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartiers animés à la Grâce de Dieu du 22 au 31 mai 2015 - Association Comité des fêtes de la Grâce de Dieu - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

COMITE DES FÊTES DE LA GRÂCE DE DIEU :**3 780 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service de la Vie Associative - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions affectées pour un montant total de 4 150 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Prévention de la délinquance : adoption des conventions d'objectifs et financières relatives au fonctionnement du Service d'Action Préventive de l'ACSEA**

Le Conseil Municipal :

ADOpte les conventions d'objectifs et financières relatives au fonctionnement du Service d'Action Préventive ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Grâce de Dieu - Programme de rénovation urbaine financé par l'ANRU - Point d'avancement des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville**

Le Conseil Municipal :

ADOpte les conditions de réalisation, le bilan financier et le calendrier prévisionnel d'achèvement des dernières opérations d'aménagement du quartier de la Grâce de Dieu ajusté au stade des études de projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour la mise en place de colonnes enterrées pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers dans le cadre de ces opérations ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la réalisation de cette programmation dans le calendrier fixé par l'ANRU ;

AUTORISE le lancement des appels d'offres travaux des opérations d'aménagement des abords de l'immeuble Langevin et de création d'une voie dans le secteur Le Flem (tranche ferme) et d'aménagement du secteur Sainte Cécile (tranche conditionnelle).

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions affectées pour un montant total de 8 710 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subventions de fonctionnement 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions de fonctionnement pour un montant total de 20 911 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Emplois et services devenant communs à la Communauté d'Agglomération Caen la mer, à la ville de Caen et au C.C.A.S de Caen au 15 juillet 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention et en particulier les modalités de mise en œuvre, encadrées par ladite convention, des emplois et directions communs ci-après, en conformité avec les dispositions de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

DIT qu'au titre de la consolidation des activités de la direction générale adjointe des ressources, sont transférés vers la Communauté d'Agglomération Caen la mer deux emplois la direction de la communication de la Ville de Caen :

1 emploi de catégorie B

(1 technicien principal 1^{ère} classe)

1 emploi de catégorie C

(1 adjoint administratif 2^{ème} classe).

APPROUVE le transfert des emplois suivants en vue de la création de la direction commune "Affaires Foncières, SIG" :

4 emplois de catégorie A

(1 directeur territorial, 1 attaché principal, 1 ingénieur principal, 1 ingénieur).

5 emplois de catégorie B

(1 rédacteur principal 1^{ère} classe, 4 techniciens principaux 1^{ère} classe)

1 emploi de catégorie C

(1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe).

DIT que doit également être transféré un emploi de la Ville de Caen vers la Communauté d'Agglomération Caen la mer pour la consolidation du volet "projets européens" de la direction "Politiques Européennes et Contractuelles".

1 emploi de catégorie A

(1 attaché).

AUTORISE le transfert des 13 emplois listés ci-dessus de la ville de Caen vers la communauté d'agglomération Caen la Mer :

5 emplois de catégorie A, 6 emplois de catégorie B et 2 emplois de catégorie C

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Personnel municipal - Signature des conventions de mise à disposition d'agents en charge des dossiers traités par le service commun instruction des autorisations du droit des sols, entre la communauté d'agglomération Caen la mer et la commune de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes des conventions de mise à disposition d'agents de Caen la mer au bénéfice de la Ville de Caen ;

PRECISE que les 4 agents seront mis à disposition de la commune de Caen à hauteur de 35% ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune desdites conventions de mise à disposition de 4 agents de Caen la mer, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°3 du tableau des emplois permanents 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE les transformations des emplois au regard des recrutements et des résultats des commissions administratives paritaires et la suppression d'emplois liée aux changements d'organisation, soit 34 emplois ;

AUTORISE les suppressions des emplois au regard de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, soit 13 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Cabinet du Maire - Emploi de chargé de mission Europe**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un emploi à temps complet pour une durée de 2 ans de chargé de mission Europe à compter du 1^{er} juillet 2015 en référence au grade d'attaché territorial de la filière administrative sur la base des missions susvisées.

DECIDE en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 modifiée au motif des besoins du service ou de la nature des fonctions le justifiant, que, à compter du 1er juillet 2015, les fonctions de chargé de mission Europe peuvent être exercées, à temps complet, par un agent non titulaire de droit public sur la base des missions susvisées ;

DECIDE de fixer, au maximum, la rémunération de cet emploi par référence au grade d'attaché territorial, soit au 5ème échelon (indice brut 500), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade d'attaché territorial telles que définies par délibérations du Conseil Municipal ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant pour une durée maximale de 2 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Logements de fonction - Actualisation**

Le Conseil Municipal :

ABROGE à compter du 1er septembre 2015 les délibérations des 17 novembre 2003, 12 décembre 2005, 3 juillet 2006, 22 octobre 2007, 15 septembre 2008, 27 avril 2009 et du 12 septembre 2011 relatives aux logements de fonction ;

APPROUVE la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que les logements susceptibles d'être attribués ;

DIT qu'à compter du 1er janvier 2016, les charges courantes liées au logement de fonction, quel que soit le régime juridique d'attribution (fluides, charges locatives, autres charges,...) sont acquittées par l'agent ;

DIT qu'à compter du 1er janvier 2016, l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service comporte la gratuité de la prestation du logement nu ;

DIT qu'à compter du 1er janvier 2016, l'attribution d'un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte implique le paiement d'une redevance d'occupation par l'agent dont le montant représente 50 % de la valeur locative réelle des locaux, calculée sur le montant des loyers du marché immobilier local ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Rémunération ou compensation des astreintes et des interventions des agents des services techniques - Actualisation**

Le Conseil Municipal :

FIXE les taux d'indemnisation des astreintes des agents de la filière technique ;

CREE, conformément aux dispositions du décret n°2015-415, une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreinte et redéfinit la durée du repos compensateur en cas d'intervention au profit des agents de la filière technique, non éligibles aux indemnités horaires pour travail supplémentaire ;

DIT que les autres dispositions de la délibération du 3 juillet 2006 susvisée restent applicables ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Actualisation du régime indemnitaire de sujétions et de responsabilités**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler le dispositif visant à reconnaître les sujétions et responsabilités liées à l'exercice des fonctions de référent scolaire par le versement mensuel d'une indemnité dite d'exercice des fonctions de référent scolaire (I.E.F.R.S.) de 100 euros bruts au profit des agents de catégorie C exerçant ces missions dans les établissements scolaires municipaux ;

DIT que cette indemnité sera versée sur le fondement des primes existantes pour chaque grade concerné (IAT, IFTS, IEMP) et dans le respect du principe de parité avec les services de l'Etat ;

DIT que l'attribution de cette indemnité est prorogée jusqu'à la date de mise en œuvre du projet de direction et fera l'objet d'une notification par arrêté individuel.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Action sociale - Prestation CESU garde d'enfants 0/3 ans - Versement du solde**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des factures présentées par le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen relatives aux dépenses engagées pour la distribution des CESU garde d'enfants 0/3 ans pour le solde de 7 045,78 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenant n° 2 à la convention définissant les relations entre la ville de Caen et le COSPMVC pour l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention définissant les relations entre la Ville et le COSPMVC et à procéder au versement de la seconde tranche de la subvention au COSPMVC.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE à divers agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à projet de l'état dans le cadre de la loi de transition énergétique - Projet de convention - Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)- entre le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Caen Normandie Métropole, Caen la Mer et la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'engagement de la Ville de Caen dans l'appel à projet "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" ;

SOLLICITE l'accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 500 000€ minimum ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Caen Normandie Métropole, Caen la Mer et la Ville de Caen et tout document se rapportant à cet appel à projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Parc de Croisilles et bois de Costils d'Aulnes - Plan d'aménagement par l'Office National des Forêts (2015-2034)**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le projet d'aménagement proposé par l'Office National des Forêts pour le parc de Croisilles et bois des Costils d'Aulnes pour la période 2015-2034.

Adopté à l'unanimité.

- **Installations classées pour la protection de l'environnement - Consultation sur le projet d'arrêté de servitudes d'utilité publique pour le site de l'ancien garage Renault au 2-4, rue de la gare**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'arrêté établissant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrales LP21, LP22 et LP33 de la commune de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Autorisation et convention spéciales de déversement des eaux résiduaires industrielles de la société IPDIA dans les réseaux collectifs d'eaux de la ville**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le déversement d'eaux résiduaires industrielles de la société IPDIA dans le réseau d'eaux pluviales de la Ville de Caen et les modalités complémentaires instaurées par la convention spéciale de déversement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention spéciale de déversement des eaux résiduaires industrielles de la société IPDIA dans les réseaux collectifs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à projets santé bien-être - Subventions affectées 2015**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à projets 2015 aux associations pour un montant total de 33 910 € ;

DECIDE d'attribuer une subvention affectée à l'U.F.S.B.D. de 4 100 € au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Domiciliation de l'association Esquisses unies pour la liberté au Mémorial de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la domiciliation de l'association «Esquisses unies pour la liberté – United sketches for freedom» au Mémorial de Caen – esplanade Général Eisenhower – CS 55026 – 14050 CAEN ;

AUTORISE Monsieur le Maire de Caen ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette domiciliation.

Adopté à l'unanimité.

- **Congrégation des Filles du Bon-Sauveur de Caen - Demande d'abrogation du titre d'existence légale - Avis du Conseil municipal**

Le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable à la demande d'abrogation du titre d'existence légale de la Congrégation des Filles du Bon-Sauveur de Caen, sise 93 rue Caponière à Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Caen, Caen la mer et le CCAS pour des marchés de produits et matériels d'entretien**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes et qui concerne :

- les produits d'entretien courants
- produits de nettoyage pour la restauration collective,
- petits matériels d'entretien,
- produits lessiviels,
- produits d'essuyage,
- produits d'hygiène jetable,
- petit matériel consommable restauration,
- gros matériel électroménager d'entretien.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE le coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés à bons de commandes correspondants.

Adopté à l'unanimité.

- **Groupement de commandes entre la Ville de Caen, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen et la Communauté d'agglomération Caen la mer pour l'achat de pièces détachées et consommables pour les véhicules, matériels et engins, et la réalisation de prestations mécaniques pour les véhicules, matériels et engins**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement permanent de qui concerne l'achat de pièces détachées et consommables pour les véhicules, matériels et engins, ainsi que pour la réalisation de prestations mécaniques ;

PRECISE que la coordination du groupement de commandes sera assurée par la Ville de Caen

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE le coordonnateur des groupements de commandes à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés concernés par ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 1^{er} JUILLET 2015